



SELARL DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA
23 cours Tourny

33500 LIBOURNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



DocuSigned by:

Thomas DARQUIES

15D90A9E88BE4E4...

Membre de l'alliance  eurus

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	558 000		558 000	558 000
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	95 217	90 996	4 220	12 914
	Autres immobilisations corporelles	43 578	33 328	10 250	13 742
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	305 229		305 229	305 229
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	327		327	327
Total de l'actif immobilisé (III)		1 002 351	124 325	878 026	890 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	135 951		135 951	103 423
	Autres créances	91 784		91 784	57 731
	Charges constatées d'avance	3 395		3 395	774
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	104 863	17 550	87 313	92 790
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	775 589		775 589	678 570
Total de l'actif circulant (IV)		1 111 581	17 550	1 094 030	933 288
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 113 932	141 875	1 972 057	1 823 500

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an 231 129 161 928

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 250 000)	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	650 729	536 494
	Report à nouveau		52 486
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	978 596	841 750
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 904 325	1 705 729
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		64 637
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 111	1 611
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 687	2 392
	Dettes fiscales et sociales	52 904	36 813
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 030	12 318
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		67 731	117 771
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 972 057	1 823 500
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		67 731	117 771
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 972 057** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 337 043** euros et un total **charges** de **1 358 447** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **978 596** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément au règlement de l'ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	558 000					558 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	558 000					558 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	95 217					95 217
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	5 184					5 184
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 310		3 084			38 393
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 711		3 084			138 795	
FINANCIERES	Participations	305 229					305 229
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	327					327
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	305 556					305 556
TO TAL		999 267		3 084			1 002 351

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
					Dotations	Diminutions		
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels			82 303	8 693		90 996	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport			1 253	864		2 117	
	Matériel de bureau, mobilier			25 499	5 712		31 211	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			109 055	15 270		124 325	
TOTAL				109 055	15 270		124 325	
		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement								
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL IMMOB INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.								
Instal. technique matériel outillage industriels								
Instal générales Agenct aménagt divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau, informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
TOTAL IMMOB CORPORELLES								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL								
TOTAL GENERAL NON VENTILE								

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres	12 074	17 550	12 074	17 550
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	12 074	17 550	12 074	17 550
TOTAL GENERAL		12 074	17 550	12 074	17 550
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 550	12 074	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	327		327
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	135 951	135 951	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	209	209	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	91 575	91 575	
	Charges constatées d'avance	3 395	3 395	
TOTAL DES CREANCES		231 456	231 129	327
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 687	4 687		
	Personnel et comptes rattachés	736	736		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 697	1 697		
	Impôts sur les bénéfices	48 854	48 854		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 617	1 617		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	3 307	3 307		
	Autres dettes	6 834	6 834		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		67 731	67 731		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		64 605			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 111			

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		5 775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 065
<i>FACT.NON PARV. -FRSS</i>	<i>3 065</i>	
Dettes fiscales et sociales		2 710
<i>PROV CONGES PAYES</i>	<i>736</i>	
<i>PROVCS CONGES PYES</i>	<i>321</i>	
<i>ORG.SOC.-CH.A PAYER-PR.A REC.</i>	<i>36</i>	
<i>TVS. A PAYER</i>	<i>126</i>	
<i>CVAE à payer</i>	<i>1 491</i>	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 395	3 395
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 395

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		209
Autres créances <i>ETAT--PROD.A RECEV.</i>	209	209

DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 250.000 €
Siège social : 23, cours Tourny – 33500 LIBOURNE
841 219 306 RCS LIBOURNE
(ci-après la « **Société** »)

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumise et votée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 août 2026 :

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat – Rappel des dividendes antérieurs

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice :		978 596 €		
Affectation :	▫ Réserve légale	0 €	soit un solde après affectation	25 000 €
	▫ Report à nouveau	0 €	soit un solde après affectation	0 €
	▫ Autres réserves	78 596 €	soit un solde après affectation	729 325 €
	▫ Dividendes	900 000 €		

L'Assemblée Générale décide, à titre strictement exceptionnel, pour le seul exercice clos le 31 décembre 2025 et par dérogation ponctuelle aux stipulations de l'article 24 des statuts relatives à la répartition proportionnelle des bénéfices, que le montant du dividende ainsi décidé sera réparti entre Associés de la manière suivante :

- Au propriétaire de part sociale de catégorie A : la somme de 9.000 € bruts ;
- Au propriétaire de parts sociales de catégorie B : la somme de 180.000 € bruts ;
- Au propriétaire de parts sociales de catégorie C : la somme de 711.000 € bruts.
-
- En conséquence, aucun Associé n'est exclu de toute participation aux bénéfices, chacun conservant vocation à participer tant aux bénéfices qu'aux pertes de la Société, conformément à l'article 1844-1 du Code civil.
-
- Cette répartition particulière ne modifie pas les stipulations statutaires relatives à la répartition des bénéfices et des pertes, ne vaut pas renonciation pour l'avenir aux droits de chaque Associé résultant des statuts et ne saurait être interprétée comme conférant à l'un quelconque des Associés la totalité du profit de la Société ni comme l'exonérant de toute contribution aux pertes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1.004.325 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4%.

En outre, le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - article 117 quater du Code général des impôts).

Le prélèvement est opéré et payé, par la Société pour le compte de ses associés, dans le même délai que les prélèvements sociaux, soit dans les quinze premiers jours du mois qui suit le paiement du dividende.

Ainsi les associés optant pour le PFU percevront un dividende net d'impôt et de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Par ailleurs, le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le revenu.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale, elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU (notamment à l'imposition des dividendes et des plus-values de cessions de valeurs mobilières).

Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

En cas d'exercice de l'option pour l'assujettissement des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% prévu à l'article 158,3 2° du Code général des impôts sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant des dividendes avant abattement.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividendes éligibles à l'abattement de 40% (CGI Art. 158, 3, 2°)		Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
		Dividendes soumis au prélèvement (PFNL depuis le 01/01/2018)	Dividendes dispensés du prélèvement	
31.12.2022	359 860 €		-	359 860 €
31.12.2023	685 140 €		-	685 140 €
31.12.2024	780 000 €	-	-	780 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée **à l'unanimité**.

Extrait certifié conforme

Le Gérant

DocuSigned by:

15D90A9E88BE4E4...

Monsieur Thomas DARQUIES-CHEVALLEY